

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24.06.2010 À 16 HEURES 30 À BLAESHEIM (SALLE DES POLYVALENTE)

Convocation du 09.06.2010

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 26 titulaires
11 suppléants

Délibération n°165 du Comité syndical

3. Compte de gestion 2009

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2009, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2009 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Mandats émis</i>	382 765,77 €	<i>Titres émis</i>	404 420,69 €
		<i>Résultat de l'exercice</i>	21 654,92 €
		<i>Résultat reporté</i>	129 189,42 €
		<i>Résultat cumulé</i>	150 844,34 €

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Mandats émis</i>	23 567,99 €	<i>Titres émis</i>	33 655,19 €
		<i>Résultat de l'exercice</i>	10 087,20 €
		<i>Résultat reporté</i>	23 788,61 €
		<i>Résultat cumulé</i>	33 875,81 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT